

# Quel avenir pour l'information comptable ?

Alain SCHATT

*Université de Franche-Comté*

En ce début de millénaire, il est difficile de nier le rôle considérable joué par l'information comptable dans le processus d'allocation des ressources<sup>1</sup> et, par conséquent, dans le fonctionnement de nos sociétés. Lors des assemblées générales annuelles, le bilan et le compte de résultat des entreprises sont systématiquement présentés aux actionnaires (ou sociétaires). Dans les banques, l'information comptable est toujours analysée, décortiquée, avant d'accorder un crédit aux entreprises. Enfin, le montant des impôts payés par les entreprises est également calculé à partir des informations comptables.

La question de l'avenir de cette information mérite d'être sérieusement discutée, pour au moins deux raisons.

La première raison est liée aux besoins croissants d'informations pertinentes sur les entreprises exprimés par de nombreux agents économiques, soucieux d'allouer efficacement leurs ressources. L'information comptable, publiée une seule fois par année (à l'exception des sociétés cotées en bourse, qui publient également des comptes intermédiaires), généralement plusieurs mois après que les transactions aient été enregistrées dans les comptes, ne permet pas de répondre correctement à la diversité de ces besoins d'informations. Pourtant, avec les progrès technologiques récents (capacités de traitement des ordinateurs, internet), il devient aisé pour les responsables des entreprises de produire et de diffuser rapidement des informations financières pertinentes aux divers agents économiques.

La seconde raison tient à la qualité de l'information comptable. Bien que celle-ci soit réglementée et normalisée, les scandales récents (Enron, Xerox,...) ont rappelé avec force que les dirigeants ont toujours la possibilité (et une imagination débordante) pour faire apparaître dans les comptes une situation financière très (trop) avantageuse. Avec ces manipulations comptables, la question de la confiance à accorder aux comptes des entreprises est posée.

Les neuf articles regroupés dans ce dossier, rédigés par des chercheurs francophones en comptabilité et finance<sup>2</sup>, abordent ce problème de manipulations comptables. Plus précisément, ils traitent des trois principales questions suivantes. Pourquoi les dirigeants manipulent les comptes ? Quelles sont les conséquences de ces manipulations ? Quelles mesures adopter pour éviter de telles pratiques ?

## 1. Pourquoi les dirigeants manipulent l'information comptable ?

Dans le premier article de ce dossier, Pascale Lapointe et Michel Magnan rappellent qu'une des principales motivations de la manipulation comptable est la maximisation du bien-être des dirigeants ; ces derniers cherchent notamment à optimiser les primes calculées sur les bénéfices

---

<sup>1</sup> Nous ne discutons pas ici des importantes ressources humaines et matérielles affectées à la comptabilité en tant qu'activité sociale, à en juger par le nombre élevé d'emplois de comptables dans les organisations et des milliers heures de formations consacrées à la comptabilité (du lycée à l'université).

<sup>2</sup> Nous suggérons au lecteur intéressé par les développements récents en comptabilité de consulter les travaux de l'association francophone de comptabilité (A.F.C.), publiés dans la revue de l'association (Comptabilité Contrôle Audit), ou présentés lors de son congrès annuel.

comptables. Cette situation amène naturellement ces auteurs à s'interroger sur le rôle joué par le conseil d'administration dans les entreprises, qui doit en principe limiter le comportement opportuniste des dirigeants et, par conséquent, la manipulation des comptes.

Sans remettre en cause cette motivation managériale, Gaetan Breton et Alain Schatt estiment que d'autres raisons permettent d'expliquer les manipulations comptables. En particulier, dans les entreprises disposant d'un actionnaire de contrôle, la volonté de transférer de la richesse de certaines parties prenantes (Fisc, banques, salariés, clients) vers ces actionnaires est réelle. La manipulation par les dirigeants vise alors à modifier la perception de ces parties prenantes pour maximiser les intérêts des actionnaires.

Par ailleurs, Paul André, Walid Ben-Amar et Claude Laurin discutent de la manipulation dans le contexte spécifique des fusions-acquisitions. Leur revue de littérature permet notamment d'aboutir à deux conclusions. D'une part, les dirigeants manipulent les comptes afin de ne pas être la cible d'une offre publique et, d'une part, les acquéreurs tentent d'afficher *ex post* les résultats anticipés et annoncés avant le déclenchement de l'opération.

Les résultats obtenus par Daniel Coulombe et Charlotte Disle confirment la diversité d'objectifs poursuivis par les dirigeants en matière de manipulation comptable. L'étude approfondie des manipulations au sein du groupe Xerox montre que les dirigeants ont tenté d'optimiser leur rémunération, mais ils ont également cherché à modifier la perception de la communauté financière (les analystes financiers et les créanciers).

Si ces articles montrent que de nombreuses raisons peuvent conduire les dirigeants à afficher une situation financière différente de la situation « réelle » de l'entreprise, il est nécessaire de s'interroger sur les conséquences de ces comportements sur l'allocation des ressources dans l'économie.

## **2. Quelles sont les conséquences de ces manipulations comptables ?**

Bien que les marchés financiers intègrent continuellement une multitude d'informations pour valoriser les entreprises, il apparaît cependant, selon Michel Albouy et Stéphane Perrier, que les investisseurs sont démunis face à certaines manipulations. Ainsi, il faut reconnaître que d'importantes erreurs d'évaluation peuvent résulter de ces comportements et que ces erreurs sont probablement plus importantes lorsque les analystes financiers utilisent des méthodes d'évaluation basées sur les bénéfices, tel que le *Price Earning Ratio (PER)*.

Pascal Dumontier adopte une position originale. Il reconnaît que la manipulation comptable peut conduire à une mauvaise évaluation, mais il estime qu'elle présente également certains avantages. En particulier, dans un contexte d'asymétrie d'information, les dirigeants véhiculent de l'information privé au marché financier en utilisant la flexibilité inhérente aux principes et règles comptables. Cependant, cet auteur conclut que le transfert informationnel sur les opportunités de croissance des entreprises ne peut s'opérer que pour des manipulations non-frauduleuses.

En fin de compte, il apparaît que le risque de mauvaise évaluation des entreprises et, par conséquent, de mauvaise allocation des ressources dans l'économie, n'est pas négligeable dans certains cas. Dès lors se pose la question des moyens à mettre en œuvre pour limiter un tel comportement socialement indésirable.

## **3. Quelles mesures adopter pour éviter ces pratiques ?**

Pour Bernard Raffournier, le « durcissement » de la réglementation comptable n'est pas nécessairement la meilleure solution pour limiter le comportement opportuniste des dirigeants. Au contraire, cet auteur estime que l'adoption des normes IASC en France, à partir de 2005, beaucoup plus générales et souples que les normes françaises actuelles, permettra de responsabiliser les dirigeants et les auditeurs.

Réal Labelle et Charles Piot discutent plus précisément du rôle joué par les auditeurs. Après avoir présenté les principales évolutions institutionnelles américaines et canadiennes des derniers mois, causées notamment par l'attitude opportuniste du cabinet international Arthur Andersen dans l'affaire Enron, ces auteurs suggèrent un résultat académique intéressant. Au cours des dernières années, la présence de grands cabinets d'audit aurait donc permis de limiter assez significativement la manipulation comptable. Ainsi, les affaires récentes ne doivent pas faire oublier que des mécanismes de contrôle existent et qu'il n'y a pas nécessairement lieu d'en créer d'autres. Il suffit de veiller au bon fonctionnement des mécanismes existants.

Enfin, pour conclure ce dossier, Andrée Lafortune et Louise Martel discutent des nouveaux enjeux auxquels font face les acteurs de l'information financière. Si la manipulation comptable est étroitement liée aux incitations financières des dirigeants et des auditeurs, il faut regretter une absence d'éthique de la part des acteurs, qui s'avère dommageable pour la collectivité.

Bien évidemment, ce dossier est loin d'épuiser un sujet aussi vaste et...brûlant, que celui des manipulations comptables ! Nous espérons simplement que les idées présentées dans ce numéro spécial participent à enrichir les futurs débats sur cette question et *in fine* sur la place que doit occuper l'information comptable dans nos sociétés.